



Programme de formation d'instructeur (FIT)

Formulaire de demande de renouvellement de certification(s)

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom _____ Cellulaire _____
 Adresse _____ Domicile _____
 Ville _____ Province _____ Code postal _____ Courriel _____

CERTIFICATION(S) À RENOUELER

Conditionnement physique de groupe :
 Aquaforme Cycle Chorégraphie Musculation
 Entraîneur privé

Afin d'assurer la conformité aux exigences élevées du YMCA en matière d'intervention en conditionnement physique, les instructeurs doivent renouveler leur(s) certification(s) **tous les deux ans**, à compter de la date d'émission du certificat.

EXIGENCES DE RENOUELEMENT				DOCUMENTS À FOURNIR	
		Entraîneur privé	Instructeur de groupe		
			1-2 spécialisation(s)	3 spécialisations et plus	
1	Heures de service Au cours des deux dernières années, le candidat doit avoir effectué un nombre d'heures minimum d'intervention dans son(ses) domaine(s) de spécialisation.	50 heures minimum	50 heures minimum	75 heures minimum	<input type="checkbox"/> Preuve(s) des heures d'intervention (lettres signées d'employeurs ou de clients entraînés)
2	Formation continue Au cours des deux dernières années, le candidat doit avoir participé à des ateliers de formation continue, totalisant 16 crédits ¹ pour l'ensemble des certifications à renouveler.	16 heures			<input type="checkbox"/> Attestations de participation aux ateliers de formation continue
3	Certification à jour en RCR (DEA)				<input type="checkbox"/> Carte de RCR à jour
4	Demande de renouvellement				<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de renouvellement rempli <input type="checkbox"/> Certification(s) YMCA à renouveler

TARIFS par certification à renouveler (taxes incluses) ²	
Personnel à temps plein et bénévoles du YMCA	Gratuit
Personnel à temps partiel et membres du YMCA	20 \$
Non-membres	40 \$

Merci d'envoyer vos documents à ymcafit@ymcaquebec.org

Nom complet du demandeur _____

Date _____

jj/mm/aaaa

Nom complet du superviseur (personnel à temps plein et bénévoles seulement) _____

¹ Une heure d'atelier au YMCA = 1 crédit. Six heures d'atelier doivent avoir été organisées par les YMCA du Québec. Les conférences annuelles ou certifications dans le domaine du conditionnement physique comptent pour 6 crédits chacune, peu importe le nombre d'heures effectuées.

² Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis.